

CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Pose de systèmes intérieurs (DEP 5350)

Équipe de production

Coordination

Sonia Forbes
Responsable de secteurs de formation
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Conception et rédaction

David Chabot
Enseignant
Commission scolaire de la Capitale

Régis Décoste
Conseiller pédagogique en mesure et évaluation
Commission scolaire de la Capitale

Mise en pages et édition

Sonia Tremblay-Dubeau
Agente de bureau
Commission scolaire de la Capitale

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de nombreux collaborateurs et collaboratrices du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes.

Manon Beaudoin
Conseillère pédagogique
Banque d'instruments de mesure BIM-FP

Rocky Beaulieu
Enseignant
École de formation professionnelle de Châteauguay

Jonathan Bélaïr
Chef de section « Développement des compétences »
Commission de la construction du Québec

André Bernier
Conseiller pédagogique
École des métiers de la construction de Montréal

Nathalie Chevrier
Conseillère pédagogique
École de formation professionnelle de Châteauguay

Luc Laroche
Conseiller pédagogique
Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Esther Perreault
Conseillère en formation
Commission de la construction du Québec

Alain Prud'homme
Directeur et agent de liaison
École des métiers de la construction de Montréal

Maxew Rousseau
Enseignant
Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Gilles Tardif
Enseignant
École des métiers de la construction de Montréal

Carolle Tremblay
Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Laurentides

Table des matières

Présentation.....	1
Première partie	
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	5
Qualités d'une épreuve.....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études.....	9
Deuxième partie	
Métier et formation.....	13
Santé et sécurité sur les chantiers de construction.....	15
Calculs de planification.....	17
Travaux de base en systèmes intérieurs.....	19
Plans et devis.....	21
Soufflage de murs et de cloisons.....	23
Moyens d'accès.....	25
Construction de cloisons.....	27
Construction de murs porteurs et non porteurs.....	29
Pose de plafonds suspendus en gypse ou en panneaux secs.....	31
Pose de plafonds acoustiques suspendus.....	33
Pose de plafonds spéciaux suspendus.....	35
Organismes de l'industrie de la construction.....	37

Présentation

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les commissions scolaires.

Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Pose de systèmes intérieurs (DEP 5350)*.

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les commissions scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Elles ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.



Première partie

Fondements et assises guidant
l'évaluation

Éléments constitutifs
de chaque compétence

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Qualités d'une épreuve

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence¹. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
Fidélité	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. P. 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

³ Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

Synthèse du programme d'études

Le programme d'études *Pose de systèmes intérieurs (DEP 5350)* mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

Le programme d'études est d'une durée de 735 heures et est divisé en 13 compétences dont la durée varie de 15 à 120 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel de la compétence	Code	Numéro	Durée	Unités
Métier et formation	259701	1	15	1
Santé et sécurité sur les chantiers de construction	254992	2	30	2
Calculs de planification	259712	3	30	2
Travaux de base en systèmes intérieurs	259723	4	45	3
Plans et devis	259734	5	60	4
Soufflage de murs et de cloisons	259745	6	75	5
Moyens d'accès	259753	7	45	3
Construction de cloisons	259768	8	120	8
Construction de murs porteurs et non porteurs	259778	9	120	8
Pose de plafonds suspendus en gypse ou en panneaux secs	259785	10	75	5
Pose de plafonds acoustiques suspendus	259794	11	60	4
Pose de plafonds spéciaux suspendus	259803	12	45	3
Organismes de l'industrie de la construction	254991	13	15	1



Deuxième partie

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueille des données sur la majorité des sujets à traiter.

Phase de réalisation

- Participe activement aux activités organisées.

Phase de synthèse

- Produit un rapport qui comporte :
 - une présentation sommaire de ses goûts et de ses champs d'intérêt;
 - des explications sur son orientation professionnelle, en établissant, de façon explicite, les liens demandés.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments du déroulement des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante, dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. Le travail de collecte des données doit être effectué à partir de références sur support traditionnel ou électronique. Peu importe la forme et le support utilisé pour consigner les données, le jugement ne devrait pas porter sur la qualité, mais sur le recueil d'une quantité suffisante de données pertinentes aux sujets à traiter. La participation active de l'élève aux différentes activités individuelles, en groupe ou en sous-groupe, organisées est jugée essentielle pour la réussite de cette compétence. Pour la production du rapport, les élèves sont invités à partager leur opinion sur leurs goûts, leurs aptitudes et les sujets qui suscitent leur intérêt. Elles ou ils confirment ou infirment ensuite leur choix d'orientation professionnelle en faisant des parallèles avec les exigences du métier.

Compétence 2

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Consulte les sources d'information mises à sa disposition.

Phase de réalisation

- Participe avec sérieux aux activités proposées.

Phase de synthèse

- Produit un bilan contenant :
 - un résumé des connaissances et habiletés nouvellement acquises;
 - une évaluation de sa propre attitude à l'égard de la santé et de la sécurité au travail;
 - les objectifs et les moyens à prendre pour préserver sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, ainsi que celles des autres, sur un chantier de construction.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments du déroulement des activités de formation prévues au plan de cours de l'*Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction)*. Pour démontrer une participation sérieuse aux activités proposées, on s'attend à ce que l'élève consulte les documents remis, suive attentivement les explications données et s'efforce de répondre aux questionnaires proposés. Les interventions de l'élève devraient se faire au moment approprié ou à la demande du formateur et se dérouler selon les règles élémentaires de civilité. Les échanges et les discussions devraient toujours être directement liés au sujet traité. L'élève ferait également preuve d'intérêt au moment de corriger ses erreurs. Pour la présentation du bilan, l'élève pourrait effectuer les activités de synthèse prévues au *Manuel de l'apprenant*. Les exigences établies par l'*Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction)* se doivent d'être respectées pour l'émission de l'attestation.

Compétence 3

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des calculs de planification.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Exécuter des opérations de base. <ul style="list-style-type: none">Utilisation et conversion justes des unités de mesure relatives aux systèmes impérial et international.	20
<ul style="list-style-type: none">Exactitude des calculs effectués sur des fractions et des nombres entiers.	20
2 Calculer des périmètres, des angles, des surfaces et des diagonales. <ul style="list-style-type: none">Choix approprié de la méthode de calcul.	10
3 Calculer les quantités de matériaux nécessaires à la réalisation d'un ouvrage. <ul style="list-style-type: none">Justesse du raisonnement.	10
<ul style="list-style-type: none">Exactitude des quantités.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

À partir de mesures dans les systèmes impérial et international, l'élève devrait exécuter des opérations de base sur des fractions et des nombres entiers et calculer des périmètres, des angles, des surfaces et des diagonales pour des situations représentatives du métier. L'élève devrait également calculer les quantités de matériaux nécessaires à la réalisation d'un système intérieur (cloison, mur ou plafond).

Compétence 4

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des travaux de base en pose de systèmes intérieurs.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Établir des niveaux et des alignements. <ul style="list-style-type: none"> • Précision des marques. 	20
3 Couper des matériaux. <ul style="list-style-type: none"> • Coupes précises et nettes. 	20
4 Fixer mécaniquement des éléments. <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des éléments de fixation et des éléments de systèmes intérieurs appropriés. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Solidité de la fixation. 	20

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan ou d'un croquis et de directives, l'élève devrait ériger un ouvrage simple (muret, demi-cloison, etc.) nécessitant des travaux de base en pose de systèmes intérieurs. La précision des marques devrait inclure la mise à niveau et l'alignement de l'ouvrage. L'ouvrage retenu devrait permettre l'évaluation de tous les critères et être d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 5

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Traiter de l'information liée à des plans et devis.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Relever de l'information dans des plans.	
• Interprétation juste des systèmes de référence des plans.	10
• Interprétation juste des cotes et des échelles.	10
• Liens pertinents entre les vues.	10
3 Relever de l'information sur des systèmes intérieurs.	
• Interprétation juste des croquis et des détails de construction.	10
4 Tracer les éléments d'un système intérieur sur une surface.	
• Localisation précise des ouvertures.	10
• Précision et clarté du tracé.	20

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail pour la partie portant sur le traçage.

Description de l'évaluation

Dans un premier temps, l'élève devrait relever de l'information relative aux systèmes intérieurs à partir d'un cahier de plans d'architecture et d'un devis. Dans un second temps, l'élève devrait tracer, sur une surface, l'emplacement de murs ou de cloisons pour une pièce comportant au moins 2 ouvertures. Le traçage s'effectue à partir des données d'un plan ou d'un croquis et de directives. Le tracé devrait être à l'équerre et respecter les conventions établies.

Compétence 6

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Effectuer le soufflage de murs ou de cloisons.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Construire la structure du soufflage.	
• Mise en place précise des éléments de structure.	15
• Mise à niveau et équerrage précis des éléments de structure.	15
4 Installer le gypse ou les lattis.	
• Coupe précise des panneaux.	10
• Panneaux à l'équerre et alignés correctement.	10
• Fixation mécanique correcte des panneaux.	10
>> Effectuer le soufflage de murs ou de cloisons.	
• Solidité du système intérieur.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan ou d'un croquis et de directives, l'élève devrait construire un soufflage de mur ou de cloison pour une surface inégale comportant plusieurs points saillants. Le projet retenu devrait permettre l'évaluation de tous les critères et être d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 7

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Utiliser de l'équipement d'accès.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Préparer l'emplacement de l'équipement d'accès. <ul style="list-style-type: none">• Préparation convenable de l'assise.	15
4 Assembler et démonter des échafaudages. <ul style="list-style-type: none">• Alignement et mise à niveau convenables des éléments d'échafaudage.	15
<ul style="list-style-type: none">• Installation correcte des moyens d'accès.	15
<ul style="list-style-type: none">• Respect des étapes et des procédures d'assemblage et de démontage des éléments.	25

Règles de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

L'élève devrait assembler un échafaudage tubulaire comportant au moins deux sections sur la longueur et deux sections sur la hauteur et le démonter. L'échafaudage devrait être monté sur un sol dont la surface est irrégulière. Le projet devrait nécessiter la préparation de l'assise, incluant la mise en place et la fixation de plaques d'appui. L'installation des moyens d'accès devrait nécessiter la mise en place de moyens de protection (garde-corps, etc.).

Compétence 8

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Construire des cloisons.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Construire une structure droite ou cintrée.	
• Mise à niveau et équerrage précis des éléments de structure.	15
• Fixation mécanique correcte des éléments de structure.	10
4 Poser le revêtement intérieur.	
• Panneaux à l'équerre, alignés et appuyés correctement entre eux.	10
• Fixation mécanique ou collage corrects des panneaux.	10
>> Construire des cloisons.	
• Solidité du système intérieur.	10
• Respect des plans et devis.	15

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan détaillé, d'un devis et de directives, l'élève devrait construire un cloison insonorisée comportant au moins une ouverture (une fenêtre, une porte, une trappe d'accès, à titre d'exemples). Le projet retenu devrait permettre l'évaluation de tous les critères et être d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 9

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Construire des murs porteurs et non porteurs.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Construire la structure.	
<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau et équerrage précis des éléments de structure et des ouvertures extérieures. 	15
4 Poser le revêtement extérieur.	
<ul style="list-style-type: none"> Panneaux à l'équerre, alignés horizontalement et appuyés correctement entre eux. 	10
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place étanche de l'isolant thermique et du pare-air. 	10
5 Effectuer la finition.	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place correcte du pare-vapeur et du calfeutrant. 	10
>> Construire des murs porteurs et non porteurs.	
<ul style="list-style-type: none"> Solidité du système intérieur. 	10
<ul style="list-style-type: none"> Respect des plans et devis. 	15

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan détaillé, d'un devis et de directives, l'élève devrait construire un mur, porteur ou non porteur, d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Le projet retenu devrait inclure la pose de matériel d'isolation et comporter au moins une ouverture pour une porte et une ouverture pour une fenêtre afin de permettre l'évaluation de tous les critères. Un joint de lisse pourrait être utilisé comme calfeutrant. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 10

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser des plafonds suspendus en gypse ou en panneaux secs.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Poser les dispositifs de suspension.	
• Détermination précise des hauteurs de plafond.	10
4 Construire la structure du plafond suspendu.	
• Respect des techniques d'installation des structures.	15
5 Installer le gypse ou les panneaux secs.	
• Panneaux à l'équerre, alignés et appuyés correctement entre eux.	10
• Fixation mécanique correcte des panneaux.	10
>> Poser des plafonds suspendus en gypse ou en panneaux secs.	
• Respect des plans et devis.	15
• Solidité du système intérieur.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan détaillé, d'un devis et de directives, l'élève devrait construire un plafond suspendu en gypse ou en panneaux secs d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Le projet retenu devrait comporter au moins deux ouvertures afin de permettre l'évaluation de tous les critères. L'évaluation du critère de l'élément 4 portant sur la technique d'installation de la structure devrait inclure le positionnement et la qualité de la pose des dispositifs de suspension et de fixation mécanique. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 11

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser des plafonds acoustiques suspendus.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Poser les dispositifs de suspension.	
• Détermination précise des hauteurs de plafond.	10
• Division précise de la surface du plafond.	15
• Respect des techniques d'attache.	10
4 Construire la structure en T inversé à bandes régulières ou étroites.	
• Alignement précis des éléments d'ossature avec les lignes de repère.	15
5 Installer des carreaux (tuiles) de tout type.	
• Taille précise des carreaux acoustiques ou autres.	10
>> Poser des plafonds acoustiques suspendus.	
• Solidité du système intérieur.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan ou d'un croquis et de directives, l'élève devrait poser un plafond acoustique suspendu d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études et permettre l'évaluation de tous les critères. L'évaluation du critère de l'élément 3 portant sur les techniques d'attache devrait inclure le positionnement et la qualité de la pose des dispositifs de suspension et de fixation mécanique. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 12

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser des plafonds spéciaux suspendus.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Poser les dispositifs de suspension.	
• Détermination précise des hauteurs de plafond.	15
• Respect des techniques d'attache.	15
4 Construire la structure.	
• Respect des techniques d'installation des structures.	15
5 Installer les éléments décoratifs.	
• Orientation des éléments décoratifs selon la direction souhaitée.	10
>> Poser des plafonds spéciaux suspendus.	
• Solidité du système intérieur.	15

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

À partir des données d'un plan ou d'un croquis et de directives, l'élève devrait poser un plafond suspendu comprenant des éléments décoratifs d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Le projet retenu devrait comporter au moins deux éléments décoratifs afin de permettre l'évaluation de tous les critères. L'évaluation des critères des éléments 3 et 4 portant sur les techniques d'attache et d'installation de la structure devrait inclure le positionnement et la qualité de la pose des dispositifs de suspension et de fixation mécanique. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de l'installation et la solidité de la structure.

Compétence 13

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Consulte les sources d'information mises à sa disposition.

Phase de réalisation

- Participe avec sérieux et constance aux activités proposées.

Phase de synthèse

- Présente un bilan contenant un résumé des apprentissages réalisés ainsi qu'une appréciation de leur incidence sur son cheminement professionnel.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments du déroulement des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante, dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. La consultation de sources d'information peut être effectuée à partir de références sur support traditionnel ou électronique. La participation active de l'élève aux différentes activités individuelles, en groupe et en sous-groupe, organisées est jugée essentielle pour la réussite de cette compétence. Pour la présentation du bilan, les élèves sont invités à préparer un résumé des apprentissages réalisés ainsi qu'une appréciation de leur incidence sur son cheminement professionnel. L'élève pourra présenter le bilan dans un document sur support papier ou électronique.